

L'UQAM ferme le 8 mars

Une entente intervenue entre le SEUQAM et la direction de l'Université a fixé au 8 mars, Journée internationale des femmes, un congé mobile prévu à la convention collective. Suite à cette décision, la commission des études du mois a modifié son calendrier universitaire en conséquence. Il n'y aura pas de cours, ce jour-là, et l'UQAM sera fermée.

Universités montréalaises**Pour un bureau régional des admissions**

C'est à l'unanimité que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 23 février dernier une résolution visant à réaffirmer la volonté de l'UQAM de maintenir sa politique d'accessibilité à l'enseignement supérieur, conformément à ses décisions antérieures et à la demande expresse du ministère de l'Éducation formulée au mois d'octobre 81. Cette résolution faisait suite à celle de l'Assemblée des gouverneurs de l'UQ qui fixait récemment à 17 000 le nombre

d'étudiants équivalents à temps complet pour la constituante de Montréal en 82-83, soit un taux de croissance de 0%.

Aux fins de répartir équitablement les demandes des candidats entre toutes les universités montréalaises et d'assurer un réel partage du poids financier qu'elles représentent, le conseil d'administration priait instamment le ministre de l'Éducation de mettre sur pied un organisme régional de gestion des de-

mandes d'admission au niveau universitaire dans la région de Montréal, et ce dans les plus brefs délais.

Saisie de ces résolutions, l'Assemblée des gouverneurs mandatait le lendemain le président de l'UQ, M. Gilles Boulet, pour qu'il demande au ministre de l'Éducation de faire connaître le plus tôt possible la position du gouvernement face à l'accessibilité, compte tenu des problèmes de financement et de l'équilibre budgétaire qui découlent des

compressions annoncées.

Le président a également reçu la mission de demander au conseil d'administration de l'UQAM de reconsidérer sa décision sur le non-contingentement d'ici à ce que le MEQ annonce les mesures qu'il entend prendre pour venir en aide à l'Université.

L'Assemblée des gouverneurs maintient toujours par ailleurs sa résolution du 27 janvier concernant le gel des effectifs à l'UQAM pour la prochaine année universitaire. D.N.

Plagier? Frauder? Tricher?

Combien d'étudiants ont lu l'article 3.18 du Règlement du premier cycle? Savent-ils seulement à quoi ils s'exposent en commettant un acte de plagiat, de fraude ou de tricherie? Professeurs et chargés de cours connaissent-ils la procédure prévue pour l'examen de tels cas, décrite à l'annexe 4 dudit règlement? Et puis, en territoire uqamien, qu'est-ce que frauder? plagier? tricher? Délicates questions qui chevauchent des notions aussi complexes que «morales», telle la propriété intellectuelle des idées et des écrits dont la violation constitue, aux yeux de plusieurs universitaires, un «crime» académique grave.

A l'UQAM, un comité ad hoc, composé de représentants du secrétariat général, du registraire et du doyen, examine les dossiers portés à son attention: une cinquantaine depuis 1976, impliquant quelque 70 étudiants. Sur ce, 43 ont été transmis à la commission des études qui a, dans 80% des cas, prononcé des sanctions. Celles-ci vont d'une simple mention de blâme à l'exclusion de l'Université, en passant par l'annulation du travail, l'échec du cours et la suspension pour une ou plusieurs sessions. Selon M. Réginald Trépanier, adjoint au doyen du premier cycle, tout dépend de la gravité de l'acte reproché et des circonstances aggravantes ou atténuantes l'entourant.

Une définition juridique des concepts de plagiat, fraude et tricherie est en préparation au secrétariat général. Ces termes ne s'excluant pas mutuellement, observe M. Trépanier, la démarcation entre l'un et l'autre est parfois difficile à faire. Le comité leur a donc attribué, à ce jour, le sens commun, se référant aux énoncés du dictionnaire: le plagiat consiste, essentiellement, à faire passer pour sien le travail d'un autre, sorte de vol d'une idée, d'un texte ou d'une partie de texte; la tricherie concerne plutôt les infractions aux règlements pédagogiques, telle l'utilisation de notes interdites à un examen; quant à la fraude, c'est un procédé beaucoup plus grave de nature à être sanctionnée par les tribunaux de droit commun. Contrefaire une signature, par exemple.

Il y a aussi, bien sûr, les «zones grises»: Combien de mots faut-il changer dans une phrase pour la faire nôtre? Où commence et où s'arrête la saine collaboration entre étudiants? Et les oublis: celui d'encadrer de guillemets une citation? d'indiquer ses sources? Ces questions relatives à la méthodologie du travail intellectuel sont particulièrement délicates à trancher, estime M. Trépanier, qui souligne par ailleurs le caractère ingrat du mandat incombant au comité: «Il est toujours douloureux de recommander

des sanctions à l'encontre d'un étudiant, sanctions parfois lourdes de conséquences pour lui».

Afin d'éviter les abus, le comité s'inspire des règles de justice élémentaire en vigueur dans les tribunaux: droit de l'étudiant d'être entendu; nécessité de détenir contre lui une preuve «hors de tout doute raisonnable»; procédure d'appel, sous condition; etc.

Chose certaine, les cas portés à son attention constituent la pointe de l'iceberg, sans compter la masse de «chanceux» qui ne se font pas prendre... Les plaintes en provenance des modules et départements sont rares dans certains secteurs, nombreuses dans d'autres. «Cela ne signifie pas que l'on triche davantage dans ceux-ci que dans ceux-là, de commenter M. Trépanier. Pour diverses raisons, nombre de professeurs et chargés de cours préfèrent régler ces problèmes à leur façon. Et nous ne disposons d'aucun moyen coercitif pour les forcer à se soumettre aux règlements».

Les études universitaires sont une chose sérieuse, conclue-t-il, et les manquements à l'éthique du travail intellectuel constituent des fautes graves. «Sans devenir tâillon ou répressive, l'UQAM ne peut se permettre d'être laxiste: il en va de la réputation de ses programmes et de ses diplômés». C.G.



MM. Michel Pichette et Jacques Lagacé.

Les savoirs populaires à la télé**«Apprendre en direct»**

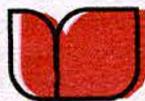
Jacques Lagacé et Michel Pichette invitent la population «câblée» de la région métropolitaine à «Apprendre en direct»: tous les soirs de la semaine, de 21 heures à 22 heures 30, jusqu'au 15 mai prochain. Coordonnateurs au Service à la collectivité de l'UQAM, ils sont les concepteurs, animateurs et réalisateurs de cette émission, à l'affiche depuis quelques semaines au canal 30.

Une dizaine de professeurs, d'employés et d'étudiants stagiaires de l'Université les assistent dans ce travail, apportant l'éclairage de plusieurs disciplines: communications, relations humaines, sciences de l'éducation, science politique... Ils ont constitué, pour ce faire, trois noyaux d'intervention qui se partagent les tâches d'animation, d'évalua-

tion continue du projet, de recherches et de constitution de dossiers. Sans compter le support des représentants d'organismes et de services du milieu qui reçoivent, deux fois par mois, une lettre d'information faisant état de l'évolution de la démarche, sollicitant leurs commentaires et suggestions. Toutefois, les véritables artisans de cette expérience de télévision éducative «bi-directionnelle» demeurent, par définition, les téléspectateurs eux-mêmes, transformés pour l'occasion en «télé-acteurs».

Projet novateur, disent ses co-auteurs, qui veut mettre au point un outil inédit d'éducation permanente basé sur l'utilisation combinée du petit écran domestique et du téléphone; qui dispose, par choix, d'un équipement des plus rudimentaires pour sa réalisation.

(la suite en page 2)

818 Est,
Ste-Catherine
843-3975et
on nous
reconnaitra

BONI-CAMPUS

282-7042

818 Est,
Ste-Catherine
843-3975

Conseil d'administration

A sa réunion régulière du 23 février, le Conseil d'administration a :

- procédé à la répartition des enveloppes d'investissement 1980-81 et 1981-82;
- adopté le document intitulé «Campus phase II — rationalisation des espaces —» et identifié les priorités de l'UQAM. A confié au vice-recteur à l'administration et aux finances le mandat de faire les démarches nécessaires auprès des représentants du ministre de l'Éducation pour que la première partie du projet apparaisse au plan quinquennal d'investissement 1982-1987 du ministère de l'Éducation;
- procédé à l'engagement d'un professeur;
- nommé M. Fernand Gervais au poste de directeur du module des certificats en éducation;
- procédé à la suspension de l'article 3.4 du règlement des

études de 1er cycle pour l'évaluation et la notation de certains cours en sciences juridiques pour la session d'automne 1981;

- adopté des modifications de politiques d'admission, de contingentement et de sélection pour l'année 1982-83;
- adopté la politique des critères d'embauche pour l'année 1982-83;
- adopté la politique des critères de promotion pour l'année 1981-82;
- adopté le programme de travail du BRI;
- adopté la politique des exigences de qualification pour l'ensemble des chargés de cours pour l'année 1982-83, pour les départements de chimie, d'histoire de l'art et de psychologie;
- adopté la modification au calendrier universitaire 1981-82.

Comité exécutif

A sa réunion du 9 février 1982, le comité exécutif a :

- autorisé la signature d'un bail et d'un protocole d'entente entre l'UQAM et la Fondation québécoise d'éducation économique;
- autorisé la signature d'un contrat de recherche entre CRESALA et Agriculture-Canada;
- autorisé la signature d'un

contrat d'abonnement entre l'UQAM et la compagnie Control Data, concernant le système PLATON;

- adopté les objectifs-cibles par département et famille, pour la session d'été 1982 (1er cycle).

A sa réunion du 23 février, le comité exécutif a :

- renouvelé des contrats de cadres et accepté des démissions de trois cadres.

«Apprendre en direct»...

[suite de la page 1]

tion (une caméra, deux micros, un téléphone multiligne et un local exigüé); qui s'inscrit dans les activités de diffusion-vulgarisation prévues à la politique institutionnelle des services à la collectivité; et qui résulte, en pratique, d'une entente entre l'UQAM et la Télé-Université, réalisée en collaboration avec Câble-vision National, Inter-vision et Câble-spec.

Concrètement, comment peut-on «apprendre en direct»? Le principe est le suivant: tout individu accumule, dans le cours de la vie quotidienne, une masse appréciable de connaissances qui sont le fruit de son expérience. A partir des informations que les gens possèdent, de leurs réflexions et de leurs besoins, il s'agit de rompre leur isolement en leur fournissant un instrument de communication qui leur permette de confronter leurs pratiques et leurs savoirs, et ainsi d'apprendre les uns des autres. Cela n'exclut pas la possibilité de faire appel, si nécessaire, aux groupes et organismes du milieu qui disposent de données sur un des sujets traités; ou encore, aux ressources universitaires dont l'expertise peut éclairer un dossier. Dans cette démarche, précisent les animateurs, il n'y a pas d'un côté des éducateurs, des spécialistes et des professionnels, et de

l'autre, des ignorants; «Qu'il soit devant la caméra en studio, ou chez lui devant son téléviseur avec un téléphone en main, chacun est actif et chacun apprend».

La programmation est déterminée par les principaux intéressés, au fur et à mesure que s'expriment les besoins. Elle peut couvrir des thèmes aussi variés que: les mères et pères monoparentaux; le logement coopératif; la vie, quand on a 20 ans et qu'on est chômeur; la solitude; la situation au Salvador... Voilà pour la théorie. Pour comprendre comment s'articule le projet dans le concret, la meilleure façon

est de synthoniser le canal 30, un soir de semaine, à 21 heures.

Le public-cible de l'émission? Celui visé par la politique des services à la collectivité: milieux populaires et ouvriers, autres groupes oeuvrant à changer leur situation d'exclus, de défavorisés ou de dominés au sein de la société. Ces personnes peuvent-elles se payer le luxe d'un abonnement au câble? Sans avoir de données précises sur le sujet, MM. Pichette et Lagacé constatent, dans leur pratique, que leur télé-auditoire n'est pas issu des milieux aisés ou professionnels. Au contraire.

C.G.

lettres à l'Uqam

Exercices d'incendies

Copie d'une lettre adressée le 16 février 1982 à Madame Ginette Lépine, présidente du SEUQAM.

Madame la présidente,

J'accuse réception de votre lettre du 11 février par laquelle vous me faites part d'une résolution adoptée par le conseil syndical du 10 février 1982 concernant les exercices d'incendies.

Je prends bonne note de cette résolution et je vois à vous transmettre une réponse plus élaborée le plus tôt possible.

En attendant, je vous prie d'agréer, Madame la présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le recteur
Claude Pichette

Des erreurs de prévision au marasme de l'UQAM

Dans l'édition de novembre 1972 de **PLANI-CAMPUS**, on précisait en page 6 que l'UQAM compterait dix (10) ans plus tard 24, 170 étudiants. Or, la parution du 15 février 1982 du journal l'UQAM estime à 24, 147 le nombre d'étudiants à l'hiver 1982. L'écart est de 23 étudiants. Il y a deux façons de clore ce billet.

Premier biais: que l'on retrouve à tout prix le pré-visionnaire de 1972, qu'on l'empaillote et qu'on institue une chaire en son honneur.

Second biais: ce sont de telles erreurs prévisionnelles (0.0951%) qui expliquent le marasme dans lequel stagne l'institution.

Cu y aurait-il d'autres raisons?

Gaétan Saint-Pierre
directeur du module de gestion des ressources humaines

l'Uqam

Editeur

Le service de l'information et des relations publiques
Université du Québec à Montréal
Case postale 8888, Succursale «A»
Montréal, Qué., H3C 3P8

Section information-Publications
responsable: Pierre Gélinas.

Rédaction: Claude Asselin, Claire Gauthier, Pierre Gélinas, Denise Neveu, Hélène Sabourin.
Tél.: 282-6179.

L'équipe de rédaction a l'entière responsabilité du contenu du journal qui n'engage en rien la direction de l'Université du Québec à Montréal.

Publicité: Micheline Chartier
Tél.: 282-6179

Photographie: Service d'audiovisuel.

Lettres à l'Uqam

Les lettres à l'Uqam doivent avoir au maximum 30 lignes dactylographiées, parvenir au journal le mardi, à midi, précédant la date de publication, et porter la signature de leur auteur.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec.
La reproduction des articles, avec mention obligatoire, est autorisée sans préavis.

Décès de M. Bernard Chouinard

Ces jours derniers est décédé à l'âge de 64 ans M. Bernard Chouinard, responsable de la cartothèque où il avait fait oeuvre de pionnier depuis 1971. Ceux et celles qui l'ont connu de près savent les éminentes qualités qui étaient les siennes. Tous savent aussi l'immense mérite qu'il a eu dans le développement de la cartothèque à l'UQAM, une des meilleures au Canada, voire en Amérique du Nord. Homme respecté et estimé des milieux gouvernementaux, M. Chouinard avait, par ses contacts personnels, obtenu gratuitement de ceux-ci des cartes ainsi que des photos aériennes en grand nombre du Québec.

Yves Papillon, avocat

Suite 201
315 est, boulevard Dorchester
Montréal

Tél.: 844-8804

Charcuterie Diogène



— CHARCUTERIES — FROMAGES —
— ÉPICERIES FINES — PÂTISSERIES
— BIÈRES ET VINS —

Pour vos repas à emporter

- Casse-croûte toutes sortes •
- Buffets froids • Sous-marins variés •

POUR VOS DÉGUSTATIONS DE VINS, FROMAGES
ET BUFFETS FROIDS, CONSULTEZ DIOGÈNE

TÉL.: 843-3555

Station de métro Berry Demontigny
Direction sortie Ste-Catherine

Recherche en communication

Peut-on voir grand en temps de crise?

Il faut une bonne dose d'optimisme par les temps qui courent pour croire que la conjoncture est favorable à l'implantation d'un nouveau secteur de recherche à l'Université. Philippe Ménard, professeur en communication, pense qu'actuellement, «malgré tout», un labo de recherche en audiographie numérique — dont l'une des expressions

est l'informatique musicale — aurait de bonne chance d'être épaulé.

D'une part, parce que ce domaine de recherche est à peu près inexistant dans le milieu universitaire québécois; d'autre part, parce que les organismes subventionnaires voient d'un bon oeil, présentement, les recherches s'orientant vers des interroga-

tions sur les nouvelles technologies.

Philippe Ménard rentre d'un séjour d'étude de plusieurs mois en France, et plus particulièrement d'un stage à l'Institut de recherche et de coordination en acoustique musicale (IRCAM), dirigé par Pierre Boulez. L'IRCAM, selon Philippe Ménard, est le plus important centre de recherche au monde dans ce domaine. Et l'IRCAM s'est montré très intéressé à aider Philippe Ménard dans la réalisation d'un projet multidisciplinaire rassemblant les techniques de la micro-informatique (et de la programmation), de la synthèse sonore, de la composition musicale, des gestes corporels — danse, mime, théâtre. Ce projet, explique Ménard, consiste en:

«...l'asservissement d'un synthétiseur sonore numérique à un réseau de rayons lumineux afin de coupler sons et gestes corporels».

Dans un premier temps, le chercheur travaillerait au niveau de la simulation, sur gros ordinateur, puis, dans un second temps, il adapterait les programmes à un plus petit système, synthétiseurs gérés par micro-processeurs.

Philippe Ménard n'en est pas à ses premières armes en audiographie numérique, en informatique musicale. Au cours des dernières années, il a participé à titre de compo-

teur et animateur à plusieurs concerts de musique électro-acoustique. Il a aussi monté plus d'un spectacle «multimédia». Les travaux qu'il espère maintenant mener à terme lui permettrait de pousser plus avant la recherche en micro-informatique fondamentale. Et, éventuellement, le tout pourrait déboucher sur une étroite collaboration de l'UQAM avec l'Institut de Pierre Boulez.

Soit dit en passant, le service de l'informatique de l'UQAM a confié cet automne la responsabilité de ses services à l'enseignement et à la recherche à un «ancien» de l'IRCAM (M. Jean-Louis Richer y a passé quatre années). «Pour une équipe de chercheurs, ce serait le support idéal», dit en concluant Philippe Ménard.

H.S.

Treize témoignages

Etre étudiant adulte à l'Université

«Mon doux Seigneur! Le courage que ça m'a pris à partir du moment où j'ai pris ma décision et entrepris les démarches d'admissibilité jusqu'aux premiers jours de cours, c'est presque indescriptible. Quand ça fait vingt ans que tu n'es pas allé à l'école, le trac est envahissant...» «J'étais très insécure, tout déboulé. Je n'osais pas m'affirmer, encore moins participer. Je ne comprenais pas la phraséologie...»

Extraits de «Etre étudiant adulte à l'Université», brochure publiée par le service de pédagogie universitaire (SPU), ces deux témoignages et ceux des onze autres témoins ponctuent une réflexion sur les ressources des étudiants adultes, sur la formation de praticiens et la pratique de l'enseignement aux adultes.

Ainsi que l'indique en préface M. Roland Brunet, rien de fortuit à ce que le service qu'il dirige publie un tel document, lui qui convoquait récemment tous les professeurs de bonne volonté à participer à une recherche-action sur les conditions d'apprentissage des adultes. Rappelons que dans le jargon uqamien, les étudiants adultes sont ceux admis sans diplôme d'études collégiales, en vertu de leur âge (22 ans et plus), de leur expérience et de leurs connaissances professionnelles. Ils forment grosso modo le quart de la clientèle étudiante.

Qu'ils proviennent du bacc. en enseignement professionnel, du certificat en gestion des ressources humaines, du programme de perfectionnement des maîtres en français, de la maîtrise en administration des affaires, du certificat en formateur d'adultes ou du bacc. en psycho-sociologie de la communication, que nous apprennent ces 13 étudiants sur eux-mêmes à travers les

entrevues auxquelles ils se sont volontiers prêtés?

Dans un premier chapitre: que leur retour aux études constitue pour eux un événement d'importance, s'inscrivant la plupart du temps à la fois dans une perspective de perfectionnement professionnel et dans celle d'un développement personnel; qu'ils attendent de l'Université qu'elle tire partie de leur expérience, l'élargisse et l'enrichisse, eux dont l'apprentissage constitue un constant mouvement d'aller et retour entre les réalités vécues et les savoirs.

Dans les pages consacrées à la formation de praticiens, le document relève un constat de base: les adultes sont avant tout des praticiens qui s'interrogent. Conséquemment, ils exigent des contributions théoriques de l'Université qu'elles leur permettent d'établir des liens avec leurs objectifs de formation, qu'elles leur apportent une vision structurée et nouvelle de ce dont ils ont une compréhension spontanée, qu'elles les éclairent sur leurs possibilités d'action. Sans quoi, les propos théoriques resteront pour eux lettres mortes.

Sous le titre «La pratique de l'enseignement aux adultes», la dernière partie de l'ouvrage se penche sur les caractéristiques de l'encadrement pédagogique susceptibles d'assurer la qualité de leurs apprentissages, entre autres: le langage utilisé, les conditions de travail en équipe, la relation professeurs-étudiants, les exigences et la méthode des travaux, etc.

Lancé la semaine dernière, «Etre étudiant adulte à l'Université» sera distribué à tous les professeurs sous peu. Notons qu'il a été préparé avec la participation du service de la production de la Télé-Université.

D.N.



Philippe Ménard au «3e Ciel», le studio d'enregistrement du département de communication.

les gens d'ici



Dans les courants éducatifs qui influencent nos écoles, nos collèges, est-ce que l'enfant garde la première place? Est-ce lui qui est au centre de la réforme de l'éducation? Après une année consacrée à l'enfant en 1981, il semblerait important de réfléchir sur cette question à une époque où le

monde québécois de l'éducation recherche la qualité, avaient pensé MM. Jean-Claude Forand et Roland Piquette, des sciences de l'éducation. C'est ainsi que la question a donné lieu au colloque «L'enfant dans l'évolution des courants éducatifs» qui s'est déroulé fin mai 81 au pavillon Lafontaine et dont les actes viennent de paraître sous la forme d'un document de 416 pages.

L'ouvrage regroupe douze conférences sous les thèmes principaux suivants: l'enfant et les courants et les courants éducatifs contemporains, les aspects psychologiques et sociologiques des courants éducatifs en rapport avec l'enfant, les valeurs dans l'éducation de l'enfant, et pour terminer, l'avenir de l'éducation pour l'enfant.

Les propos de discussion entre intervenants et conférenciers sont consignés intégralement à la suite de chaque conférence: à toutes fins utiles, ils constituent la moitié

de la matière. A la fin des actes, sont réunies des réactions d'étudiants-es du cours «Courants éducatifs contemporains».

Variété des sujets abordés mais aussi diversité des compétences puisque les conférenciers venaient, en outre de l'UQAM, du ministère de l'Éducation, de l'UdeM, de l'INRS-Éducation, du cégep de Maisonneuve ainsi que d'une école secondaire.

Les actes font en quelque sorte pendant aux grands objectifs en éducation qui sont, en l'occurrence, de poser un diagnostic d'ensemble, de faire un bilan des connaissances en psychologie, en sociologie et en pédagogie, et enfin, de scruter les meilleurs horizons dans la démarche éducative en rapport avec l'enfant.

L'ouvrage, illustré de quelques tableaux et diagrammes, est disponible au prix de 10\$ au département des sciences de l'éducation (Josée Harbec, à 282-3808).

C.A.

Nouvelles règles du jeu pour les contrats de recherche

Depuis quelques années, pas un seul rapport annuel sur la recherche subventionnée et commanditée à l'UQAM qui ne formulait ce souhait: que l'institution se dote d'une politique qui encourage et balise l'usage par le corps professoral des contrats, honoraires professionnels et commandités de recherche (près de 15% des subventions externes en 80-81). Ce voeu n'a plus rien de pieux: une politique a été arrêtée laquelle, pour être expérimentale, n'en est pas moins en vigueur depuis cet automne.

D'avantage incitative que contraignante, selon le doyen des études avancées et de la recherche, cette nouvelle politique ne concerne que les contrats de recherche liant l'Université, le commanditaire, et le chercheur. Elle ne touche en rien l'activité professionnelle des professeurs à l'extérieur de l'Université permise dans la

convention collective SPUQ-UQAM contrairement aux ententes prévalant dans d'autres institutions qui comportent des clauses d'exclusivité.

A l'UQAM, un contrat de recherche est défini ainsi: un engagement légal entre l'Université, un organisme externe et certains professeurs par lequel les uns doivent produire une recherche particulière, les autres, payer un montant d'argent pour compenser le coût de la réalisation de cette recherche et en obtenir prioritairement les résultats.

Le document clarifie tous les aspects de la question: facturation aux organismes commanditaires, paiement de rémunération additionnelle aux professeurs-chercheurs (sous forme d'honoraires professionnels), règles de partage des argents provenant des frais directs et indirects d'un contrat de recherche.

M. Bertrand signale que ce

type de recherche orientée doit être conforme à la politique de développement de la recherche à l'UQAM. Elle doit exclure la simple consultation, donner lieu à la formation d'étudiants et à l'avancement des connaissances, permettre au chercheur de divulguer, malgré un possible huis clos temporaire convenu au préalable, les résultats de ses travaux.

Par-dessus tout, elle doit prendre place de façon équilibrée dans l'ensemble des recherches effectuées à l'Université: recherches libres, orientées par l'institution, ou orientées par les groupes couverts par la mission de services à la collectivité.

Alors que le document circule dans les départements, centres et laboratoires de recherche, le doyen souhaite que cette politique, appelée à une révision triennale, entre lentement dans les moeurs.

D.N.

Le BRI en 1982: du pain sur la planche

Les six chercheurs, deux secrétaires et le directeur du Bureau de la recherche institutionnelle, M. Yvon Lussier, auront fort à faire pour exécuter le plan de travail 1982 qui vient d'être approuvé par la commission des études. Une dizaine de projets sont au programme, certains nouveaux, d'autres en continuité avec divers travaux entrepris par cette équipe depuis sa formation en 1978. Sans compter les études ad hoc commandées au fil des événements, soit par des instances internes — les analyses de besoins confirmant un projet de programme, par exemple — soit par la conjoncture: l'épineuse question du financement ou encore, la publication de rapports officiels appelant une prise de position institutionnelle, tel celui de la commission d'études sur la formation des adultes.

Les projets proposés sont de trois ordres:

certains servent de support à la planification et au développement de l'institution; c'est le cas des activités de préparation du plan triennal 1982-85 (en partie différée jusqu'à ce que soit clarifiée la situation financière de l'UQAM) et des travaux préparatifs à l'implantation d'un programme de premier cycle en aéro-spatial; d'autres recherches touchent plus directement la vie institutionnelle: la relance des diplômés 1980-81 qui est, à quelques nuances près, la reprise de celle effectuée auprès de ceux de 1979-80, visant à connaître leur situation d'emploi et d'étude; les prévisions à moyen terme des

populations étudiantes de l'Université, histoire d'alimenter les réflexions sur le contingentement des admissions et sur la phase II; la constitution d'un dossier descriptif pour chacun des programmes d'étude et la poursuite des travaux pour leur évaluation au temps I, tel que stipulé à la nouvelle politique expérimentale d'évaluation des programmes; la mise au point de fichiers informatisés sur la recherche depuis 1972-73, visant à faciliter des analyses plus approfondies sur ces activités et sur leur insertion dans la vie institutionnelle, etc;

enfin, nombre d'études apportent un support direct à diverses instances de l'UQAM: analyse des besoins d'information du service des stages, en collaboration avec le service de l'informatique; implantation d'un système d'allocation, de comptabilisation et de contrôle des ressources informatiques; amélioration du processus d'inscription et des informations qui en découlent, en collaboration avec le registraire et le vice-rectorat concerné.

Le tout dans une double perspective, de préciser M. Lussier dans son plan de travail; s'il entend répondre aux demandes formulées par les instances et leurs services, ou donner suite à certaines de leurs décisions, il souhaite aussi, à un autre niveau, «concourir à la systématisation des informations et des connaissances de divers aspects du fonctionnement de l'UQAM, et des relations qu'elle entretient avec son environnement».

C.G.



M. Yvon Lussier

SUPERPET

PRIX DE LISTE

2795 \$

LANGAGES DISPONIBLES

- Interpreteur
- Diagnostic de bon usage
- Langages de haut niveau pour être compatible avec d'autres équipements (micro, mini ou macro-ordinateurs)

Basic

- programmation structurée moderne
- variable de longueur quelconque

Pascal

- implémentation standard ISO

Fortran

- Fortran/77

APL

- fonctions complètes APL
- caractères APL sur clavier

PROPRIÉTÉS

ADDITIONNELLES

Éditeur

- éditeur d'écran complet

- utilisation pour la programmation ou l'entrée de données
- commandes complètes
- opérations globales ou ligne par ligne

Système de développement

- macro-assembleur Motorola 6809
- programmation structurée
- diagnostic d'erreur significative

Superviseur

- mémoire d'écran modifiable
- désassembleur pour instructions du 6809

SUPPORT ENTRÉE/SORTIE

- supporte le bus IEEE
- compatible avec le lecteur de disquettes CBM 8050
- supporte l'imprimante CBM 8023
- comporte une entrée/sortie RS232
 - utilisable pour des périphériques compatibles ASCII
 - utilisable comme terminal ou système maître

COMMUNICATION

- par connection avec la porte série RS232
- par adjonction de périphérique de stockage

DONNÉES TECHNIQUES

- microprocesseurs Motorola 6809 et MOS-Tech 6502
- 96K de mémoire RAM
 - 32K de mémoire RAM utilisable pour programmation
 - 64K de mémoire RAM utilisable pour les langages
- 32K de mémoire ROM



commodore

**FUTUR
BYTE**
Micro-ordinateurs

1189, Place Phillips
Montréal QC H3B 3C9
(514) 861-6995

clinique dentaire
jacques cournoyer, dentiste
paul lacoste, dentiste

870 est. de maisonneuve,
c.p.123, montréal, h2l 1y6
842-9557